

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 113

présenté par

M. Hetzel, M. Marleix, M. Thiériot, M. Le Fur, Mme Bassire, M. Cattin, M. Quentin,  
M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Corneloup, Mme Boëlle, Mme Beauvais, M. Victor Habert-  
Dassault, Mme Trastour-Isnart et M. Sermier

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« a *ter*) Après le dixième alinéa du même A du II, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Cette réglementation ne s'applique pas lorsque les activités sont dans des zones extérieures permettant un respect des distanciations sociales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Mesure de bon sens.